



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
22 décembre 2020  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2021

9-12 février 2021

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire\*

## Descriptif de programme de pays

### Panama

#### Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Panama est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2021-2025, soit un montant de 1 700 000 dollars des États-Unis à imputer sur les ressources ordinaires pour les deux premières années du descriptif de programme de pays<sup>a</sup>, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 10 250 000 dollars É.-U. à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

<sup>a</sup> L'affectation de ressources ordinaires pour le programme de pays du Panama après les deux premières années sera reconsidérée en 2022, conformément à l'examen des résultats de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) en passe d'entrer dans la catégorie des pays à revenu élevé (E/ICEF/2016/P/L.39), mais aussi en fonction des résultats du prochain examen, prévu pour 2021, et de la révision de la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

\* E/ICEF/2021/1.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## Fondements du programme

1. La République du Panama est un pays à revenu élevé dont l'indice de développement humain est élevé. Sa croissance soutenue lui vaut d'être l'une des économies les plus dynamiques de la région Amérique latine et Caraïbes depuis dix ans. Sa population, qui s'élève à 4 158 783 habitants, se compose à 32 % d'enfants et d'adolescents.

2. En dépit de son dynamisme économique, le Panama conserve un taux d'inégalités parmi les plus élevés de la région, voire du monde : Le taux de pauvreté s'élève à 41,4 pour cent en milieu rural et 11 pour cent en milieu urbain. Parmi les personnes souffrant de pauvreté multidimensionnelle, une sur deux a moins de 18 ans. Les projections de croissance de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ECLAC) anticipent une contraction du produit intérieur brut du Panama de 6,5 pour cent du fait de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)<sup>1</sup>.

3. D'après l'indice de pauvreté multidimensionnelle, 32,8 pour cent des enfants et des adolescents du Panama vivent dans la pauvreté. Parmi eux, environ 25 pour cent vivent dans la région autochtone de Ngäbe Buglé, tandis que 20 pour cent vivent dans la province de Panama.

4. Le système de sécurité sociale ne présente qu'une portée limitée. Seul un enfant sur quatre victime de pauvreté multidimensionnelle bénéficie du programme public de transfert d'argent en espèces. Les conséquences à long terme de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 n'en sont qu'à leurs prémices, mais les effets sur l'économie du pays en général, et la situation des enfants en particulier, se font déjà sentir, avec à la clé un accroissement de l'exclusion scolaire et de l'exposition à la violence.

5. Ces dernières années, le Panama a réalisé d'importants progrès sur le plan des objectifs de développement durable : le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes est passé de 65 décès en 2012 à 35 en 2017 tandis qu'en parallèle, le nombre d'enfants qui travaillent a reculé de 52,7 pour cent sur la période comprise entre 2012 et 2016. Le pays doit encore relever une série de défis pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en faveur des enfants, notamment en matière de développement de la petite enfance, de protection des enfants contre la violence et enfin, de développement et de participation des adolescents<sup>2</sup>.

6. Malgré les efforts considérables déployés pour améliorer la situation de la petite enfance, notamment l'adoption de la feuille de route relative aux services à la petite enfance (Ruta de Atención Integral a la Primera Infancia), des lacunes persistent en ce qui concerne l'existence de politiques publiques et la qualité des services et des programmes de prise en charge, d'éveil, de nutrition et d'éducation de la petite enfance. Une évaluation de la feuille de route a identifié des lacunes au niveau de ses dispositions en matière de coordination institutionnelle, de planification et de processus conjoint de renforcement des capacités, et appelé à l'adoption de mesures d'incitation propices à une gestion en temps opportun.

7. Le taux de mortalité juvéno-infantile, avec 14 décès pour 1000 naissances vivantes, n'a pas baissé depuis cinq ans, et les inégalités géographiques en la matière sont très marquées : à Bocas del Toro et Darién, on recense respectivement 24,5 et 20 décès pour 1000 naissances vivantes. De nouveaux programmes complets de prise en charge et d'éveil, assortis d'un soutien aux familles, doivent être mis en place. Seuls 2,7 pour cent des enfants de moins de 3 ans sont inscrits dans des services formels de développement de la petite enfance. En outre, les effets de ces services demeurent limités en raison de normes sociales

<sup>1</sup> Les statistiques relatives aux inégalités sont extraites des données de la Banque mondiale et celles relatives à la pauvreté proviennent du Ministère du développement social.

<sup>2</sup> Toutes les données relatives à la mortalité maternelle et infanto-juvénile sont extraites du rapport *Situación de los derechos de la niñez y la adolescencia en Panamá* (Situation des droits des enfants et des adolescents au Panama), UNICEF, 2019.

délébiles, à l'image de celles qui perpétuent les pratiques disciplinaires violentes, font des femmes les principales responsables des enfants, et entretiennent l'ignorance du caractère crucial de l'apprentissage et du jeu chez le jeune enfant. Il est impératif d'instaurer et de mettre en œuvre un cadre juridique et de gouvernance propice au développement de la petite enfance, en collaboration avec le système de protection sociale.

8. Le Panama manque d'informations représentatives et à jour en matière d'indicateurs relatifs à la nutrition. On estime que la malnutrition chronique touche 16,3 pour cent des enfants de moins de 5 ans à l'échelle du pays, une part qui s'élève à 59,1 pour cent dans la région de Guna Yala. Toujours chez les enfants de moins de 5 ans, 11,7 pour cent sont en surpoids, contre 29,9 pour cent chez ceux âgés de 5 à 9 ans. Seuls 28,1 pour cent des nourrissons de moins de 6 mois sont nourris exclusivement au sein. Les habitudes et les pratiques d'alimentation, ainsi que l'offre de services de nutrition intégrés, comptent parmi les domaines où il est nécessaire d'agir en priorité, particulièrement dans les régions vulnérables.

9. En dépit du caractère obligatoire de l'éducation préscolaire au Panama, on estime que 40 pour cent des enfants de 4 et 5 ans ne vont pas à l'école. Le taux net de scolarisation dans l'éducation primaire se monte à 90 pour cent, avec une représentation équilibrée des genres<sup>3</sup>. Cependant, six pour cent des élèves sont plus âgés que la moyenne de leur niveau, un phénomène qui touche particulièrement les populations rurales et autochtones des régions de Ngäbe Buglé (15 pour cent), Guna Yala (11 pour cent), Emberá-Wounaan (11 pour cent) et des provinces de Bocas del Toro (8 pour cent) et Darién (8 pour cent). Le système de mesures d'incitation n'est pas suffisant pour éliminer les obstacles à l'accès aux territoires. L'offre limitée de services d'éducation préscolaires pertinents, adaptés sur le plan culturel et de qualité, mais aussi de formations continues et de dispositifs de soutien pour aider les enseignants à se servir des outils pédagogiques sont autant de facteurs qui empêchent les enfants d'accéder à l'éducation.

10. Le système d'éducation n'atteint pas encore tous les adolescents, pas plus qu'il ne garantit un apprentissage de qualité. Avant la fermeture des écoles du fait de la pandémie de COVID-19, seuls 7 adolescents sur 10 âgés de 12 à 14 ans étaient scolarisés dans l'enseignement présecondaire. Quant aux adolescents de 15 à 17 ans, ils n'étaient que 5 sur 10 à être scolarisés dans l'enseignement secondaire. C'est dans les régions autochtones, rurales et urbaines marginalisées que ce faible taux de scolarisation est le plus persistant. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire est de 48 pour cent chez les garçons et 57 pour cent chez les filles.

11. La pandémie a perturbé les services éducatifs à tous les niveaux, une situation qui pourrait donner lieu à des retards de scolarité et un accroissement de la déscolarisation. Selon l'étude polyvalente de 2017, 61 pour cent des élèves dans l'enseignement public disposent d'un accès à Internet chez eux, tandis que cette part atteint 92 pour cent dans l'enseignement privé. À l'inverse, dans les régions de Ngäbe Buglé et Kuna Yala, ce chiffre tombe à 6 et 10 pour cent, respectivement.

12. En ce qui concerne la qualité de l'enseignement et les acquis scolaires au Panama, les résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA 2018) sont préoccupants. Le pays se classe au 71<sup>e</sup> rang sur 79 en lecture, au 76<sup>e</sup> rang en mathématiques et au 75<sup>e</sup> rang en sciences. Seuls 35 pour cent des élèves panaméens atteignent le niveau de compétence minimal en lecture défini dans les objectifs de développement durable ; ils ne sont que 19 pour cent en mathématiques. Dans l'enseignement présecondaire, 19 pour cent des adolescents et 16 pour cent des adolescentes sont plus âgés que la moyenne de leur niveau. Ces résultats médiocres conduisent à l'absentéisme et à l'abandon scolaires, des

<sup>3</sup> Les statistiques sur l'éducation sont extraites des données du Ministère de l'éducation (2018) et de l'UNICEF (2019).

facteurs qui ont une incidence sur l'acquisition des connaissances et la préparation à une future insertion professionnelle.

13. Au Panama, 119 340 jeunes de 15 à 24 ans, soit 17,2 pour cent de cette classe d'âge, ne travaillent pas et ne sont pas scolarisés. Les adolescents nécessitent davantage de possibilités d'intégration et de plateformes durables pour acquérir des compétences transférables.

14. En dépit des progrès réalisés afin de permettre aux adolescents de faire valoir leur droit à être entendus, le pays doit encore lever des obstacles à leur participation concrète aux processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques les concernant.

15. Les enfants et les adolescents subissent différentes formes de violence à la maison, à l'école et dans leur communauté<sup>4</sup>. Parmi les personnes qui indiquent avoir été victimes de violence sexuelle, 64 pour cent ont moins de 18 ans. Les femmes représentent 91 pour cent des victimes mineures. Les crimes de ce type sont en nette augmentation depuis 2013, en particulier dans les régions de Bocas del Toro, Darién et Los Santos. En 2018, 2 811 enfants ont indiqué avoir subi des maltraitances.

16. La violence touche de plus en plus d'enfants panaméens au sein même de leur famille. Dans 70 pour cent des cas, elle s'accompagne d'abandon ou de négligence. Les méthodes disciplinaires violentes à la maison concernent 44,5 pour cent des enfants. Les filles et les adolescents autochtones sont encore plus susceptibles d'être victimes de violences.

17. La violence à l'école, qui englobe les agressions et l'intimidation en ligne, demeure un frein à l'accès et à la rétention scolaire. En 2018, les plus grands nombres de cas de violences scolaires ont été recensés dans les provinces de Panamá (875), Colón (240) et Chiriquí (232). En ce qui concerne l'intimidation, on estime que les garçons sont davantage confrontés à des agressions physiques, tandis que de leur côté, les filles subissent en majorité du harcèlement psychologique, des intimidations en ligne et des violences sexuelles.

18. L'incidence de l'isolement et de l'aliénation du fait de la pandémie de COVID-19 sur la violence envers les enfants, tout particulièrement ses effets sur les réseaux de soutien, l'accès aux services de protection et la violence en ligne, reste à déterminer. Lors du confinement, un foyer sur trois a indiqué avoir connu des tensions.

19. Suite à l'instauration d'un couvre-feu destiné aux mineurs, 20 551 enfants ont été placés en détention sur la période comprise entre 2015 et 2018, dont 79 pour cent de garçons. Selon le Comité des droits de l'enfant, ce type de mesure de détention contrevient à la Convention relative aux droits de l'enfant, criminalise les enfants et ne fait que renforcer les préjugés de la population à l'encontre des adolescents, et tout particulièrement de ceux d'ascendance africaine ou vivant dans des quartiers défavorisés. En outre, le Comité a appelé le Gouvernement du Panama à entériner dans le droit national un cadre complet de protection des enfants. Les politiques axées sur les enfants sont par nature sectorielles et donc peu propices à la coordination en matière de planification, de prises de décisions financières et de prestation de services à l'échelle locale.

20. Les adolescents sont stigmatisés, tout particulièrement ceux d'ascendance africaine vivant dans des quartiers marginalisés, fréquemment accusés de crimes jusque dans les médias. Afin de ne pas laisser les adolescentes de côté, il est impératif d'agir sur les causes de l'exclusion scolaire qui découle des grossesses précoces, de mettre un terme à l'obligation d'être accompagnée d'un tuteur pour accéder aux services de santé sexuelle et procréative, de signaler les cas d'abus sexuel ou de maltraitance et d'assurer la prise en charge des victimes.

---

<sup>4</sup> Les statistiques relatives à la violence envers les enfants sont extraites des données de l'UNICEF (2019), du Centre des statistiques du Bureau du procureur général (2018) et de l'Institut national des statistiques et des recensements (2013).

21. La violence généralisée envers les enfants est exacerbée par une législation fragmentée et des capacités institutionnelles lacunaires, qui se traduisent notamment par une faible présence sur le terrain et un manque de personnel spécialisé. Il est nécessaire de recueillir davantage d'informations sur les personnes victimes de violence. Les mécanismes actuels de signalement et de dépôt de plainte sont peu accessibles, peu intégrés ou tout simplement peu connus. En outre, les normes sociales qui tolèrent la violence persistent. La prise en charge et l'orientation des victimes de violence vers des structures d'accompagnement sont autant de services qui pèchent par leur manque de qualité et d'efficacité et dont la coordination, les structures ou la couverture actuelles ne permettent pas d'atteindre les populations qui en ont le plus besoin.

22. Une attention particulière doit être accordée aux enfants touchés par des situations de crise ou de migration internationale. Le Panama est à la fois un pays d'origine et de destination et un territoire de transit pour les migrants et les réfugiés, parmi lesquels se trouvent des enfants non accompagnés. Le nombre de migrants et de réfugiés qui traversent la frontière pour rejoindre la Colombie à Darién est en constante augmentation. Selon le service national des migrations, le nombre de migrants a doublé en 2019 et s'élève désormais à 23 958 personnes en provenance de 50 pays. Parmi eux, les enfants et les adolescents sont le groupe de population dont les effectifs ont le plus augmenté : de 522 en 2018, ils étaient 3 956 en 2019.

23. La situation de la population migrante était déjà préoccupante avant la pandémie ; avec la fermeture des frontières au détriment des flux migratoires, la crise de COVID-19 ne fait qu'empirer les choses en limitant l'accès à une protection internationale, en aggravant la situation humanitaire et en portant atteinte à la dignité des personnes en transit. La situation en matière d'inclusion et d'accès aux services s'est aussi dégradée chez la population migrante qui réside au Panama.

24. Le pays ne dispose pas de mécanismes de coordination et de planification multisectorielle suffisants pour assurer des interventions efficaces dans les situations de crise et ainsi, minimiser les conséquences sur les enfants migrants. Ce problème est encore exacerbé dans les régions frontalières, historiquement défavorisées. Les services essentiels ne sont pas assez souples pour répondre aux besoins des enfants migrants ou touchés par une situation de crise. D'autres mécanismes interinstitutionnels et communautaires doivent être mis en œuvre pour faire converger les interventions d'urgence ou axées sur les flux migratoires et les activités d'inclusion sociale et de développement.

25. Au Panama, les avantages comparatifs de l'UNICEF résident dans ses capacités et son expérience en matière de plaidoyer fondé sur des données probantes, son expertise technique et enfin, son influence qui lui permet de conclure des alliances et de collaborer autour des problématiques relatives aux enfants et aux adolescents. Forte de son expérience à l'échelle locale et internationale, l'organisation peut faire levier en matière de collaboration et d'échanges sur les bonnes pratiques afin de les mettre au service de la coopération triangulaire et Sud-Sud.

26. Le présent programme repose sur les enseignements tirés des expériences passées. Le document final du moment de réflexion stratégique soulignait qu'étayer les activités de plaidoyer par des actions concrètes et identifier les méthodes qui fonctionnent et les moyens de les déployer à grande échelle n'est possible qu'à condition de faire converger des actions concernant les cadres et les politiques nationales, et de mettre en œuvre des stratégies et des interventions à l'échelle locale. L'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2016-2020, qui reconnaissait le caractère essentiel de la question des migrations, a ouvert un dialogue permanent sur la préparation et les interventions dans les situations d'urgence.

27. Le secteur privé a le potentiel non seulement de financer des partenariats public-privé prometteurs appuyés par une responsabilité sociale des entreprises, mais aussi d'être un allié

de poids dans la promotion et l'application des droits des enfants. Il est une source de connaissance en matière de solutions innovantes, un collaborateur actif dans la formation d'une nouvelle génération d'adolescents, et un contributeur au financement du programme de pays.

28. Le programme de l'UNICEF pour le Panama donnera la priorité aux domaines suivants :

- a) Le développement de la petite enfance ;
- b) Le développement et participation des adolescents ;
- c) La protection des enfants et des adolescents.

## **Priorités du programme et partenariats**

29. L'objectif global du programme de l'UNICEF est d'épauler le Gouvernement du Panama afin de donner à tous les enfants, de la petite enfance à l'adolescence, la possibilité de grandir et se développer pleinement à la faveur d'opportunités axées sur l'équité et la paix, sans laisser personne de côté.

30. En s'appuyant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, le programme a pour ambition d'éliminer les obstacles à la pleine réalisation des droits de l'enfant. Pour cela, il ciblera tout particulièrement les populations les plus vulnérables, à savoir les populations autochtones, d'ascendance africaine, migrantes ou rurales.

31. La théorie du changement suppose que si dès leurs premières années de vie, les enfants, en particulier les plus défavorisés, bénéficient d'une prise en charge de qualité propice à leur développement physique, cognitif et socioémotionnel, si davantage d'adolescents en position de vulnérabilité reçoivent la possibilité d'apprendre, d'acquérir des compétences transférables et de participer activement à la vie citoyenne pour contribuer au développement durable de leur pays, et si les enfants et les adolescents sont mieux protégés de toutes les formes de violence à la maison, à l'école et dans la communauté, alors davantage d'entre eux auront la possibilité d'atteindre leur plein potentiel en grandissant.

32. Pour appuyer le Plan stratégique du Gouvernement pour 2019-2024 (*Plan Estratégico de Gobierno, 2019-2024* [PEG]), l'UNICEF produira des données probantes qui étayeront l'élaboration de politiques publiques, la planification stratégique et le renforcement des capacités institutionnelles (axe 1), tout en consolidant l'éducation de qualité (axes 3 et 5). Ce Plan stratégique est un plan-cadre de développement global qui s'inscrit dans les priorités définies par la stratégie de coopération du Gouvernement, « La sixième frontière : affranchir le Panama de la pauvreté et des inégalités », dont l'ambition est de coordonner la prestation multisectorielle de services sur le territoire, tout particulièrement au profit des groupes vulnérables. L'UNICEF procédera aux ajustements nécessaires à sa propre stratégie de coopération afin d'appuyer les efforts du Gouvernement visant à juguler les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les enfants et les adolescents.

33. Le programme de pays s'inscrit dans les priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2021-2025. Il relève en particulier du domaine 1 (Égalité et inclusion sociale, économique et environnementale) ; du domaine 2 (Gouvernance, institutions, citoyenneté et justice) pour l'appui à la production et l'utilisation de données probantes, le renforcement des institutions et la promotion d'une approche axée sur l'équité ; du domaine 3 (Changement climatique, gestion intégrée de l'environnement et réduction des risques de catastrophe) pour l'acquisition de compétences transférables ; et enfin, du domaine 4 (Prévention de la violence et protection des droits humains). Selon l'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2016-2020,

la pauvreté multidimensionnelle, l'inclusion, les institutions et la résilience demeurent des domaines d'action prioritaires.

34. Dans une volonté de travailler de concert et de mutualiser leurs points forts, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population ont convenu d'appliquer, par l'intermédiaire de leurs programmes respectifs, les mécanismes de coordination nécessaires pour atteindre au plus vite les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à travers le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, pour ne laisser personne de côté. Le programme de pays soutiendra les efforts déployés par le Gouvernement du Panama en vue d'obtenir des résultats conséquents et quantifiables dans les domaines suivants : i) la gestion du système de protection sociale, en particulier de la prise en charge intégrale des soins, ii) l'acquisition des compétences chez les adolescents et les jeunes (éducation, insertion professionnelle, compétences de la vie courante, adaptation au changement climatique, prévention des grossesses chez les adolescentes) et iii) la prévention de tous les types de violence envers les adolescents, les jeunes et les femmes, y compris de la violence liée au genre, dans le cadre de l'offre de services essentiels.

35. L'UNICEF a procédé à un examen des programmes axés sur le genre afin d'identifier les stratégies susceptibles d'appuyer son Plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2018-2021. La mise en œuvre du programme s'appuiera sur la stratégie soucieuse de l'égalité des genres pour i) identifier les stéréotypes de genre qui conditionnent les pratiques parentales, ii) promouvoir le partage des responsabilités parentales, iii) renforcer les politiques et les programmes visant à mettre fin aux inégalités fondées sur le genre, iv) réduire l'exclusion des adolescentes en matière d'éducation, et v) renforcer la prévention de la violence sexuelle et basée sur le genre ainsi que la prise en charge des victimes.

36. En étroite collaboration avec le Gouvernement du Panama et les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies, l'UNICEF travaillera avec le secteur privé, la société civile et les enfants et adolescents en encourageant des alliances fondées sur des valeurs communes, qui permettront d'améliorer la situation des enfants et de renforcer les synergies et la coordination intersectorielles.

### **Développement de la petite enfance**

37. La composante consacrée au développement de la petite enfance vise à améliorer l'accès à des services complets, inclusifs et de qualité de développement de la petite enfance. Elle entend également promouvoir des normes et des pratiques parentales propices au développement optimal de chaque enfant.

38. En favorisant un cadre complet de prise en charge et en agissant sur les facteurs qui sous-tendent l'exclusion, les stratégies se concentreront sur trois axes prioritaires : i) l'élargissement de la couverture des services de prise en charge et des programmes d'éveil chez les enfants de 0 à 3 ans, particulièrement dans les régions touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, ii) l'élargissement de la couverture et de l'accès aux services de prévention et de traitement de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans, et iii) l'élargissement de la couverture des services d'éducation préscolaire et primaire de qualité chez les enfants de 4 à 8 ans.

39. L'obtention de résultats positifs exige que le Gouvernement conserve une véritable volonté de mettre en œuvre des politiques relatives à la petite enfance et de renforcer les mécanismes de dialogue et de coordination intersectoriels. Le « Pacte du bicentenaire : combler les écarts » représente une occasion d'inclure le développement de la petite enfance en tant que priorité nationale. On suppose également que les partenaires stratégiques, à l'image des institutions financières internationales, continueront à privilégier les investissements dans ce secteur et que les partenaires du secteur privé adopteront des mesures d'incitation encourageant les politiques favorables aux familles. Les prévisions de

faible croissance économique, en particulier dans le sillage de la pandémie de COVID-19, des chocs extérieurs et de leur impact sur les finances publiques, pourraient réduire les budgets d'investissement ; quant à la pandémie elle-même, elle pourrait faire baisser la scolarisation précoce et engendrer des retards en matière d'apprentissage.

40. L'UNICEF épaulera différentes institutions et partenaires en augmentant l'offre de services de qualité en matière de prise en charge, d'éveil et d'apprentissage précoce dans les régions vulnérables et en renforçant les capacités au niveau infranational dans les régions dont les populations sont les plus défavorisées. L'UNICEF mettra au point des interventions pilotes adaptées aux différents contextes géographiques et culturels, ainsi que des modalités de prise en charge à domicile qui répondent aux besoins des populations exclues. L'UNICEF resserrera les liens entre les services de prise en charge et les programmes d'éveil d'une part et les services de santé d'autre part, afin de dépister au plus tôt les troubles du développement. Par ailleurs, l'organisation favorisera la formation continue des prestataires par l'intermédiaire du programme Soins pour le développement de l'enfant. En collaboration avec les Ministères de la santé, du développement social, de l'éducation et des affaires étrangères et ses partenaires, l'organisation produira des données probantes qui permettront d'identifier les préjugés et les pratiques des parents et des tuteurs et d'encourager une évolution des pratiques parentales axée sur le partage des responsabilités dans l'éducation des enfants. L'organisation appellera le Gouvernement et le secteur privé à adopter des politiques favorables aux familles. Enfin, l'UNICEF encouragera l'adoption d'un cadre juridique et de gouvernance rattaché au système de protection sociale, avec des aides financières équitables pour les familles les plus vulnérables.

41. En encourageant une offre adaptée et coordonnée de programmes et services de prévention, de dépistage, de traitement et de suivi de la nutrition, particulièrement dans les régions les plus vulnérables, l'UNICEF ouvrira la voie à des pratiques sociales et des environnements propices à la prise en charge des femmes enceintes et des enfants, à l'allaitement et à la mise en place de programmes parallèles de soins dans les communautés et à domicile. Au sein du secteur privé, l'organisation encouragera l'adoption de pratiques saines, de normes du travail et de politiques propices à l'allaitement et aux familles. En collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'UNICEF promouvra la création de projets pilotes, la production de données probantes ainsi que la réglementation des étiquetages nutritionnels et des communications visant les boissons et aliments. Dans l'idéal, les innovations, notamment technologiques, permettront d'améliorer le système de suivi individuel des femmes enceintes et des enfants jusqu'à l'âge de 5 ans.

42. L'UNICEF tâchera également d'améliorer la pertinence, l'adéquation et la qualité des services d'éducation préscolaires et primaires destinés aux enfants de 4 à 8 ans. L'organisation épaulera le Ministère de l'éducation dans ses efforts pour adapter les services existants aux besoins des familles à la faveur d'une approche axée sur les spécificités culturelles, pour mettre au point des outils permettant de surveiller la qualité de l'offre de services, en particulier chez les populations exclues, et pour renforcer l'éducation et la formation des enseignants, y compris dans les régions autochtones et rurales. L'UNICEF prônera l'établissement de programmes de transition de l'éducation préscolaire au primaire, en ciblant particulièrement les peuples autochtones et l'enseignement interculturel bilingue. Des programmes de transferts monétaires conditionnels relatifs à l'éducation et axés sur l'équité et le genre seront encouragés afin d'élargir la couverture des services d'éducation préscolaire, avec en ligne de mire leur universalisation à l'horizon 2030. L'UNICEF continuera d'augmenter les dotations budgétaires dévolues à ces services, en particulier pour atteindre les populations les plus exclues et assurer l'accès universel à une éducation de qualité et pertinente pour tous. Ces efforts s'accompliront à la faveur d'un dialogue et d'une coordination avec le milieu universitaire, les institutions financières internationales comme la Banque interaméricaine de développement et d'autres organismes comme le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

## Développement et participation des adolescents

43. La composante consacrée au développement et à la participation des adolescents a pour vocation d'amener un plus grand nombre d'adolescents vulnérables à terminer l'enseignement secondaire et à accéder à des programmes d'acquisition de compétences transférables. Elle entend donner aux adolescents des plateformes et des mécanismes qui leur permettront de devenir des acteurs du changement social, mais aussi d'exiger et de trouver des solutions aux problèmes qui les touchent au sein de leur communauté. Dans cette classe d'âge, les adolescentes, les adolescents qui vivent dans des régions touchées par la pauvreté (régions urbaines marginalisées et régions rurales), les populations autochtones, les populations d'ascendance africaine et les adolescents en situation de handicap sont les plus vulnérables et donc, les groupes à aborder en priorité.

44. L'obtention de résultats positifs exige que le Gouvernement détienne des ressources suffisantes pour l'application de ses politiques en matière de développement, d'éducation et d'investissement social.

45. L'UNICEF épaulera le Ministère de l'éducation dans ses efforts pour produire et utiliser des données probantes relatives aux facteurs de l'exclusion scolaire et aux besoins budgétaires. L'organisation entend renforcer les programmes axés sur la réduction de l'exclusion scolaire en mettant au point un système d'alerte rapide qui permettra d'identifier, de rechercher et de suivre les élèves à risque. De même, elle appuiera l'élaboration de modalités éducatives souples, mettra en œuvre des projets pilotes pour le retour à l'école, consolidera les systèmes de gestion de l'information et encouragera les échanges sur les pratiques entre les diverses initiatives régionales. L'UNICEF coopérera avec le Ministère et le Secrétariat national de l'enfance, de l'adolescence et de la famille (Secretaría Nacional de Niñez, Adolescencia y Familias [SENNIAF]) à l'élaboration de politiques permettant aux adolescentes enceintes et aux mères adolescentes de poursuivre leur scolarité.

46. Pour élargir les plateformes et les mécanismes visant à acquérir des compétences transférables dans la sphère communautaire, l'UNICEF collaborera avec le Gouvernement et ses partenaires pour mettre en œuvre des programmes inclusifs et équitables relatifs à la culture et aux sports, ainsi que des initiatives d'éducation civique, grâce auxquels les adolescents pourront acquérir des compétences telles que l'esprit critique, l'esprit d'équipe et le respect de la diversité, le tout en prévenant la violence liée au genre au sein d'une culture d'égalité. Ces programmes encourageront par la même occasion l'inclusion des adolescentes. En partenariat avec le secteur privé et les institutions essentielles, des programmes pilotes seront instaurés dans le domaine de l'éducation financière, de l'entrepreneuriat, de la technologie, de l'encadrement et de l'engagement politique en faveur de la durabilité environnementale et de la lutte contre les changements climatiques. Des partenariats seront conclus avec des organisations à même d'atteindre rapidement les populations exclues, tandis que le Gouvernement renforcera ses capacités et sa présence sur le terrain.

47. Visant à encourager davantage d'adolescents, et en particulier les plus vulnérables, à devenir des acteurs du changement social, l'UNICEF travaillera avec des institutions clés pour mettre en œuvre de manière durable des directives et des réglementations axées sur la participation des adolescents, le tout dans le cadre de normes internationales. L'organisation encouragera la création d'espaces où les adolescents pourront s'exprimer et orienter les processus décisionnels, par exemple des espaces propices à une participation bilatérale appuyée par la technologie, tout en mettant l'accent sur l'autonomisation des adolescentes. Ses efforts porteront aussi sur le renforcement des possibilités de création conjointe d'innovations sociales et environnementales.

48. Les initiatives Génération sans limites, Génération égalité et Éducation Més-Amérique (Educación Mesoamérica) ainsi que le programme des Nations Unies pour la jeunesse serviront de plateformes et de cadres en ce sens.

### **Protection des enfants et des adolescents**

49. Pour la composante consacrée à la protection des enfants et des adolescents, des stratégies multisectorielles se concentreront sur trois axes prioritaires : i) le renforcement de la capacité des enfants, des adolescents, de leur famille, des écoles, des communautés et des institutions à prévenir la violence ; ii) l'amélioration des services institutionnels de soutien et de prise en charge des victimes pour éviter de nouveaux cas de violences, et iii) l'instauration et l'application de mécanismes d'intervention institutionnels et communautaires pour protéger les enfants et les adolescents migrants ou touchés par une situation de crise .

50. On suppose que les différents secteurs ont une réelle volonté d'appliquer des stratégies de prévention et de mettre au point des processus de renforcement des institutions. Une éventuelle réduction du budget social et la réticence générale au changement comptent parmi les risques qui pèsent sur cette composante. Du fait de la pandémie, les institutions ne disposent pas forcément des capacités nécessaires pour répondre à tous les besoins.

51. Sur le versant de la prévention, l'UNICEF contribuera à renforcer la capacité des institutions responsables, tout en produisant des données probantes utiles aux processus décisionnels et à la mise en œuvre des mécanismes d'intervention multisectorielle. L'organisation travaillera de concert d'autres organismes des Nations Unies afin de prévenir la violence sexuelle. Pour cela, elle renforcera les capacités des institutions à envisager les masculinités et les féminités à travers un prisme de respect et d'égalité. Des stratégies de communication et de renforcement des capacités institutionnelles seront mises en œuvre afin que toute la population soit informée de l'existence de mécanismes efficaces de signalement des cas de violence, et puisse y faire appel, y compris en ligne. Les cadres normatifs visant à instaurer un système de protection intégrale des enfants seront également renforcés. En outre, un changement des normes sociales sera amorcé par l'intermédiaire de stratégies de communication, d'initiatives dans le domaine de la culture, des sports, des arts et de la participation aux espaces de décision politique et enfin, d'alliances avec les secteurs public et privé.

52. L'UNICEF renforcera la capacité d'intervention et de prise en charge des victimes de violence dans le cadre plus général du renforcement du système de protection de l'enfance. L'organisation prônera l'adoption d'un cadre réglementaire adapté et la mise en œuvre efficace et coordonnée de mécanismes d'orientation et d'aide aux familles, en travaillant et en collaborant avec des juges de paix, entre autres institutions de niveau local. Des services de protection, des mesures de prévention de la séparation des familles et, s'il y a lieu, des mesures parallèles de prise en charge axées sur la famille seront mises au banc d'essai. L'UNICEF mettra en œuvre des stratégies dans les régions prioritaires en s'efforçant d'inclure les familles, les écoles et les communautés aux mécanismes de soutien axés sur le rétablissement physique et mental et le bien-être des enfants victimes de violence, ainsi que sur la réinsertion positive dans la société des adolescents ayant eu des démêlés avec la justice.

53. L'UNICEF travaillera avec les principaux acteurs des provinces de Darién et Chiriquí, ainsi que des autres territoires concernés, à la mise en place d'interventions multisectorielles et communautaires pour rendre les enfants moins vulnérables à la violence, à l'exploitation et à l'exclusion dans les situations d'urgence ou les contextes de migration internationale. Les capacités des institutions seront renforcées afin de mieux les préparer aux situations de crise ou aux flux migratoires et d'adapter les services essentiels en la matière. L'UNICEF resserrera les liens entre les interventions humanitaires et le secteur du développement, ce qui permettra d'inclure davantage les enfants migrants à la société et leur redonnera leurs

droits fondamentaux. L'organisation appuiera les entités garantes de ces droits en renforçant leur capacité à détecter et consigner les cas de violence envers les enfants, à intervenir, puis à orienter, suivre, prendre en charge et soutenir les victimes, le tout en mettant l'accent sur la violence sexuelle et liée au genre. Elle appuiera par ailleurs la mise au point de cadres normatifs et prônera le développement de politiques migratoires plus réceptives aux droits des enfants. Enfin, elle mettra à l'essai des mesures parallèles de prise en charge et de restauration des droits ainsi que des programmes d'inclusion sociale destinés aux enfants migrants.

54. L'UNICEF travaillera avec le Secrétariat national de l'enfance, de l'adolescence et de la famille, le Ministère du développement social, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la santé, le Service national des frontières, le Ministère de l'éducation, le Bureau du médiateur et le Ministère de la sécurité, entre autres, en collaboration avec ses organisations homologues et ses partenaires en la matière. Elle nouera des partenariats avec le secteur privé pour mettre en œuvre des politiques et des pratiques institutionnelles qui veillent à la protection des enfants.

55. Dans les trois composantes du programme, ces actions seront appuyées par des efforts de communication coordonnés comme des campagnes d'information, des actions de sensibilisation du public ainsi que des messages axés sur le développement et l'évolution des comportements et de la société. Des partenariats et des stratégies viendront renforcer la marque de l'UNICEF et sa portée au Panama.

#### **Efficacité du programme**

56. La composante consacrée à l'efficacité du programme appuiera les activités relatives à sa mise en œuvre et à sa gestion intersectorielles et intégrées. Elle porte sur les coûts de coordination et les thématiques transversales dans l'optique de suivre la performance du programme, de produire des données probantes, de mettre en œuvre la stratégie liée au genre, de lever des fonds, de mobiliser le secteur privé et de développer des outils de communication.

#### **Tableau récapitulatif du budget**

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Développement de la petite enfance	440	3 060	3 500
Développement et participation des adolescents	440	3 060	3 500
Protection des enfants et des adolescents	660	2 790	3 450
Efficacité du programme	160	1 340	1 500
<b>Total</b>	<b>1 700</b>	<b>10 250</b>	<b>11 950</b>

#### **Administration du programme et gestion des risques**

57. Le présent descriptif de programme de pays résume la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et des ressources attribuées au programme de pays. Les responsabilités et les obligations des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège sont décrites dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

58. L'équipe de gestion au Panama suivra les indicateurs relatifs au programme et à la gestion afin de pouvoir prendre au plus vite des mesures correctives concernant le budget et la mise en œuvre du programme et identifier les facteurs susceptibles de contribuer aux résultats, par exemple les changements de cap du Gouvernement par rapport à son Plan stratégique, ou encore les initiatives et les angles d'attaque visant à stimuler le bien-être des enfants dans le contexte de la pandémie.

59. Une analyse des risques orientera systématiquement le programme et ses stratégies. Les plus grands risques sont liés aux éléments suivants : i) la pauvreté accrue dans le pays et la région, y compris du fait de la pandémie, et la réduction des investissements en faveur des enfants qui en découle, ii) les flux migratoires, y compris l'augmentation du nombre d'enfants migrants ou les changements d'itinéraires, d'habitudes ou de politiques, et iii), les risques de catastrophes naturelles, en particulier d'inondations et de tremblements de terre. Des problèmes ont été relevés au niveau des capacités et de la réglementation des institutions chargées d'assurer les services d'intervention essentiels pour gérer les risques ou les catastrophes. Les mesures d'atténuation des risques qui visent les familles vivant dans la pauvreté, notamment dans les régions rurales et autochtones, sont limitées et ne disposent pas de versant consacré à la protection sociale. Il est par ailleurs nécessaire de renforcer l'appui et l'attention accordés aux enfants migrants.

60. Les mécanismes d'alerte rapide permettront d'anticiper les situations qui imposent des ajustements aux programmes. Les pratiques liées à la gestion du risque institutionnel de l'équipe de l'UNICEF serviront à vérifier les risques associés au cadre opérationnel harmonisé concernant les transferts de fonds, aux tendances en matière de collecte de fonds et aux conséquences des situations de crise sur le programme, entre autres.

## **Suivi et évaluation**

61. Les indicateurs standard du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, assortis d'indicateurs complémentaires (ventilés par genre, origine ethnique et lieu, si besoin) serviront à suivre les résultats et les produits du programme et à analyser l'évolution de la situation des enfants, le tout en tenant compte des effets différenciés de la pandémie de COVID-19. Les résultats escomptés seront évalués et définis en tenant compte de l'incertitude engendrée par la pandémie, un scénario complexe dont l'un des défis sera aussi d'éviter les retours en arrière dans les domaines où des progrès ont déjà été accomplis.

62. Les données seront collectées et analysées à raison de deux fois par an. Des partenariats seront conclus avec des organismes des Nations Unies afin de suivre les résultats du programme au sein du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les données seront issues des archives des partenaires d'exécution et des homologues gouvernementaux tels que l'Institut national des statistiques et des recensements, le Secrétariat national de l'enfance, de l'adolescence et de la famille et les ministères. Des enquêtes représentatives et des programmes d'« écoute sociale » seront déployés par l'intermédiaire de plateformes numériques de communication et de participation, telles que U-Report.

63. L'UNICEF participera au renforcement des systèmes administratifs des homologues gouvernementaux, et partagera les bonnes pratiques d'autres pays en matière de collecte de données. L'organisation épaulera le Secrétariat national de l'enfance, de l'adolescence et de la famille dans ses efforts pour concevoir et mettre en œuvre un système de gestion relative à la protection de l'enfance, avec des informations à jour sur la portée des services.

64. L'UNICEF encouragera la tenue d'études et d'enquêtes nationales sur la petite enfance, à l'image de l'enquête en grappes à indicateurs multiples, et coordonnera la phase d'essai et la mise en œuvre de systèmes de suivi individuel de la naissance à l'âge de 5 ans.

65. Des études permettront de produire des données probantes utiles aux stratégies destinées aux adolescents, par exemple sur le rôle du secteur privé dans l'acquisition de compétences pour l'insertion professionnelle.

66. Une évaluation du programme de coopération en général, et de la composante consacrée aux adolescents en particulier, est prévue afin d'affiner les activités. Des évaluations porteront sur l'efficacité des comités municipaux, qui pourraient s'inscrire dans un modèle décentralisé de prévention de la violence à l'égard des enfants, ainsi que sur des interventions pilotes d'éveil à domicile et des interventions relatives à la nutrition.

## Annexe

### Cadre de résultats et d'allocations des ressources

#### Programme de coopération entre la République du Panama et l'UNICEF, 2021-2025

**Convention relative aux droits de l'enfant :** articles 3 à 6, 9, 10, 12, 16, 18 à 20, 22 à 24, 26 à 31, 34, 37 et 39

**Objectifs de développement durable correspondants :** 2 à 5, 10, 13, 16 et 17

**Priorités nationales :** Plan stratégique du Gouvernement pour 2019-2024 : axes 1 à 3 et 5

**Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :** Domaine 1 (Égalité et inclusion sociale, économique et environnementale) ; domaine 2 (Gouvernance, institutions, citoyenneté et justice) ; domaine 3 (Changements climatiques, gestion intégrée de l'environnement et réduction des risques de catastrophe) ; et domaine 4 (Prévention de la violence et protection des droits humains).

**Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements qui reflètent la contribution de l'UNICEF :** Pourcentage de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, ventilé par genre, âge et groupe de population vulnérable ; taux de scolarisation dans l'enseignement formel ; prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans ; pourcentage de jeunes (de 15 à 24 ans) qui ne sont ni scolarisés, ni employés, ni en formation ; dépenses publiques en proportion d'un budget initial approuvé (ventilé par secteur) ; taux d'enfants non scolarisés ; pourcentage d'enfants de 1 à 17 ans qui ont subi des violences physiques ou psychologiques de la part de leurs parents ou tuteurs au cours du mois précédent ; proportion de personnes qui ont subi des violences au cours des 12 mois précédents et l'ont signalé aux autorités compétentes ; taux de naissances adolescentes pour 1000 femmes.

**Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 :** 1 à 5

Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
11. À l'horizon 2025, une prise en charge de qualité en matière de développement physique, cognitif et socioémotionnel sera assurée dès les premières années de vie, en	Pourcentage d'enfants bénéficiant d'activités d'éveil et de soins affectueux de la part de leurs parents ou des personnes qui en sont responsables NR : non disponibles	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS)	1.1 Élargissement de la couverture des services de prise en charge et des programmes d'éveil pour les enfants de 0 à 3 ans, particulièrement dans les régions touchées de	Ministère du développement social, Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, Ministère de l'économie et des finances, Ministère du travail et du	440	3 060	3 500

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
particulier chez les enfants les plus défavorisés.	NC : 80,8 %		manière disproportionnée par la pauvreté.  1.2 Élargissement de la couverture et de l'accès aux services de prévention et de traitement de la malnutrition chez les enfants de 0 à 5 ans.  1.3 Élargissement de la couverture des services d'éducation préscolaires et primaires de qualité chez les enfants de 4 à 8 ans.	développement de la main d'œuvre, Institut national des statistiques et des recensements (Instituto Nacional de Estadística y Censo [INEC]), Ministère des affaires étrangères, présidence  Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), institutions financières internationales, secteur privé			
	Pourcentage d'enfants âgés de 36 à 59 mois qui font preuve d'un développement adapté dans au moins trois des quatre domaines suivants : lecture-calcul, développement physique, développement socioémotionnel et apprentissage.  NR : 80,2 % NC : 84,0 %	MICS					
	Pourcentage d'enfants de 0 à 5 mois nourris exclusivement au sein  NR : 28,1 % (2014) NC : 33,7 %	Enquête nationale sur la santé sexuelle et procréative					
	Taux net de scolarisation dans l'enseignement préprimaire, ventilé par genre  NR : 60 % (femmes : 60 % ; hommes : 59 %) (2018) NC : 66 %	Archives administratives du Ministère de l'éducation					
2. À l'horizon 2025, davantage d'adolescents vulnérables auront la possibilité d'apprendre, d'acquérir des compétences	Taux net de scolarisation dans l'enseignement présecondaire, ventilé par genre et par région  NR : 69 % (2018) NC : 75,9 %	Archives administratives du Ministère de l'éducation, INEC	2.1 Davantage d'adolescents vulnérables terminent l'enseignement secondaire et acquièrent	Ministère de l'éducation, Secrétariat national de l'enfance, de l'adolescence et de la famille (Secretaría Nacional de Niñez,	440	3 060	3 500

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
transférables et de participer activement à la vie citoyenne, et ainsi de contribuer au développement durable du pays.	Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire, ventilé par genre et par région NR : 52 % (2018) NC : 57,2 %	Archives administratives du Ministère de l'éducation, INEC	des compétences transférables.  2.2 Davantage d'adolescents vulnérable deviennent des acteurs du changement social, exigent et trouvent des solutions aux problèmes qui les touchent au sein de leur communauté.	Adolescencia y Familias [SENNIAF]), Organisation internationale du Travail, Ministère du développement social, Ministère du travail et du développement de la main d'œuvre, Ministère des affaires étrangères  FNUAP, PNUD, autres organismes des Nations Unies, secteur privé, société civile			
	Pourcentage de jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation NR : 17,2 % (2017) NC : 16,3 %	Étude nationale sur les jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation					
	Nombre d'adolescents impliqués dans des initiatives de participation civique, ou les dirigeant NR : non disponibles NC : 500	Secrétariat national de l'enfance, de l'adolescence et de la famille, Ministère du développement social, société civile, secteur privé, autres organismes des Nations Unies					
3. À l'horizon 2025, les enfants et les adolescents seront mieux protégés de toutes les formes de violence à la maison, à l'école et au sein de leur communauté	Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des méthodes disciplinaires violentes et/ou une agression psychologique infligées par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent. NR : 44,9 % (2013) NC : 35,9 %	MICS	3.1 Les enfants, les adolescents, leurs familles, les écoles, les communautés et les institutions ont une capacité accrue à prévenir la violence.  3.2 Les enfants et les adolescents victimes de violences bénéficient de meilleurs services institutionnels de prise en charge et de soutien pour	SENNIAF, Comité sectoriel national pour la prévention de la violence envers les enfants (Comité Nacional Intersectorial para la Prevención de la Violencia contra Niños, Niñas y Adolescentes), Ministère du gouvernement, Bureau du médiateur, Ministère de la sécurité	660	2 790	3 450

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	Enfants de 1 à 17 ans vivant dans des abris d'urgence NR : 1497 (2020) NC : 1197	Secrétariat national de l'enfance, de l'adolescence et de la famille	éviter de nouveaux cas de violence. 3.3 Les enfants et les adolescents migrants ou touchés par une situation de crise bénéficient de mécanismes d'interventions institutionnels et communautaires qui les protègent de la violence, de l'exploitation et de l'exclusion.	publique, Comité national d'accompagnement et de suivi de la stratégie relative à la désinstitutionnalisation des enfants et des adolescents (Comité Nacional de Apoyo y Seguimiento a la Estrategia de Desinstitucionalización de los Niños, Niñas y Adolescentes), Institut national des femmes (Instituto Nacional de la Mujer), Service national des frontières (Servicio Nacional de Fronteras), Ministère du développement social, Ministère des affaires étrangères, Organisation internationale pour les migrations, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, FNUAP, PNUD			
5. Efficacité du programme					160	1 340	1 500
<b>Total des ressources</b>					<b>1 700</b>	<b>10 250</b>	<b>11 950</b>